



MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le six octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le premier octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur BOURGES André, Madame LE GAL Martine, Monsieur LORIC Roland, Madame CONAN Patricia, Monsieur BERNARD Didier, Monsieur SIBERT Christian, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Monsieur CORRE Jacques, Madame BERNARD Isabelle, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur BERNARD Anthony (arrivé à 19h49) , Madame LE BOULAIRE Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE GROS-DIBOUES Elodie, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame MILLET Laurence, Madame LE HAZIF Elodie (arrivée à 19h51), Madame GUEGAN Murielle (départ à 21h20) .

Excusée : Madame PEDRONO Vanessa

Absent : Monsieur LE BELLEGO Louis, Madame LARCADE Nathalie

Secrétaire : Madame LE GROS-DIBOUES Elodie

A l'ouverture de la séance

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 18

Excusée : 1

Absents : 4

Monsieur Le Maire précise que Monsieur Le Préfet a été informé de la tenue de la réunion dans la salle polyvalente et rappelle l'importance du respect des gestes barrières.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame LE GROS DIBOUES Elodie est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité par 18 voix le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020.

PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA MISSION LOCALE CENTRE BRETAGNE

La Mission Locale de Centre Bretagne rencontre chaque Conseil Municipal du territoire d'intervention pour exposer les activités de la structure et la typologie du public reçu.

Madame MARZIN Laurence présente à l'ensemble des conseillers municipaux les missions et accompagnements exercés par la Mission Locale. Le siège est situé à Pontivy, mais la Mission Locale assure des permanences à l'EREF à Locminé, à la MSAP (Maison de Services Au Public) de Baud et de Saint Jean-Brévelay. Madame MARZIN invite les élus à consulter le flyer qui leur a été remis « un accompagnement adapté pour une insertion sociale et professionnelle durable » et à se rapprocher de leurs services pour toute question en lien avec les accompagnements des jeunes.

La Mission Locale a répondu à l'appel à projet « les invisibles » (personnes isolées jeunes et moins jeunes). La Mission Locale propose de repérer des jeunes décrocheurs ou qui sont « sans rien ». Un élu pourrait être référent et « en veille » en partenariat avec la Mission Locale pour les 16-29 ans. Le dispositif est expliqué dans le flyer « veilleur social ». Madame MARZIN précise qu'elle sera référente sur le territoire de CMC. La Mission Locale pourra présenter les dispositifs et accompagner le jeune sur les problématiques qui le concernent

Monsieur BERNARD Anthony arrive à 19h49.
Madame LE HAZIF Elodie arrive à 19h51.

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de conseillers votants : 20
Excusés : 1
Absents : 2

TARIFS ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} février 2019, la commune de PLUMELIN a confié la gestion du service assainissement collectif à la SAUR sous forme de délégation du service public, les abonnés du service s'acquittent d'un tarif comprenant :

- La rémunération du délégataire : tarif appliqué par le délégataire
- La part de la collectivité qui correspond à la part du prix total de l'assainissement facturé aux abonnés du service, versé par le délégataire à la collectivité et destiné à couvrir les charges supportées par la collectivité.

En 2020, la part fixe du délégataire pour l'abonnement s'élève à 19.80€HT/an et la part liée à la consommation s'élève à 0.2806€ HT/mètre cube d'eau consommée.

Les tarifs de la part collectivité adoptés au 1^{er} février 2019, permettent de maintenir les tarifs d'assainissement collectif en vigueur depuis 2015 :

- ✓ Montant annuel de l'abonnement : part collectivité : 56.70€HT/an
- ✓ Montant du mètre cube d'eau consommée et traitée : part collectivité : 1.1994€HT/an

La commission finances réunie le 30/09/2020 a étudié la demande d'actualisation des tarifs et propose le maintien des tarifs en vigueur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 19 voix pour et 1 abstention, valide le maintien des tarifs facturés par la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2021, à savoir :

- Montant annuel de l'abonnement - part collectivité : 56.70€HT/an
- Montant du mètre cube d'eau consommée et traitée - part collectivité : 1.1994€HT/an

SUBVENTION PLUMACTIV

Dans le cadre de la tenue du Trophée Départemental des Ecoles de Cyclisme qui se déroulera sur la commune de PLUMELIN le 11 octobre 2020, l'association PLUM ACTIV s'est engagée aux côtés des organisateurs pour faciliter la tenue de cette manifestation sur la commune. L'association PLUM ACTIV apportera un soutien logistique pour la préparation de la salle et la gestion de la partie restauration/buvette.

A ce titre l'association PLUM ACTIV sollicite une aide financière de la collectivité à hauteur de 300 euros pour l'accompagner dans l'organisation de cette manifestation. Les animations et manifestations sportives ont été rares cette année, et PLUM ACTIV a souhaité s'investir pour que cette manifestation se tienne précisément sur la commune pour apporter une certaine dynamique et créer une animation.

La commission finances réunie le 30/09/2020 a étudié la demande de subvention et propose au conseil municipal l'octroi d'une subvention de 300€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 19 voix pour et 1 abstention, valide l'attribution d'une subvention d'un montant de trois cent euros à l'association PLUMACTIV.

PARTICIPATION CLASSE BILINGUE BAUD

Monsieur Le Maire explique que conformément à l'article L212-8 du code de l'Éducation modifié par la loi 2015-991, afin de permettre aux classes publiques bilingue-breton de bénéficier de moyen, la ville de BAUD sollicite la commune de PLUMELIN pour une participation à hauteur de 392.48€, soit le coût d'un élève scolarisé en maternelle. Monsieur Le Maire précise qu'un seul élève de la commune est scolarisé en classe bilingue à l'école publique de BAUD.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 20 voix pour valide l'attribution d'une participation financière pour un montant de 392.48€ à la ville de BAUD.

CONTRAT PRESTATION SERVICE AVEC LDA

Monsieur Le Maire explique que le Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan intervient dans le cadre d'une convention de prestation de service pour le restaurant scolaire afin d'effectuer un certain nombre d'analyses régulières concernant :

- ✓ L'analyse microbiologique réglementaire des denrées alimentaires
- ✓ L'analyse microbiologique des surfaces (autocontrôles)
- ✓ L'analyse de l'eau

Ces analyses sont obligatoires et réclamées par les services de la direction de la protection des populations qui effectuent des contrôles réguliers au restaurant scolaire.

Le forfait annuel s'élève 604.39€ HT pour l'année 2020/2021.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise la signature de la convention proposée pour une durée de 1 an avec possibilité de reconduire tacitement cette convention chaque année.

RECOMPENSES MAISONS FLEURIES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, et principalement les nouveaux élus que la commune de PLUMELIN s'est engagée depuis plusieurs années pour encourager le fleurissement réalisé par les habitants en récompensant tous les participants au concours communal des maisons fleuries. Chaque participant est récompensé sous forme de bons d'achat selon l'ordre du classement et la catégorie dans laquelle il est inscrit. Les prix sont répartis sous forme de bons d'achats pour chacune des catégories :

- ✓ 45 euros au premier
- ✓ 40 euros au second
- ✓ 35 euros au troisième
- ✓ 30 euros au quatrième
- ✓ 25 euros aux suivants
- ✓ 25 euros aux personnes « hors classement »

Une fleur ou plante, d'une valeur de 5 euros, est également offerte à chaque participant le jour de la remise des récompenses.

Pour cette année, Monsieur Le Maire propose le maintien des récompenses telles qu'elles étaient jusqu'à présent attribuées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide l'attribution de récompenses sous forme de bons d'achats et répartis de la sorte :

- ✓ 45 euros au premier
- ✓ 40 euros au second
- ✓ 35 euros au troisième
- ✓ 30 euros au quatrième
- ✓ 25 euros aux suivants
- ✓ 25 euros aux personnes « hors classement »

Les récompenses ainsi réparties seront reconduites chaque année, dès lors que sera organisé le concours des Maisons Fleuries sur la commune.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire rapporte que suite à la décision du conseil municipal d'autoriser l'acquisition par la commune de l'immeuble situé 2, rue de la mairie et actuellement propriété de Monsieur Éric LAFFEACH, il convient de prendre les dispositions financières permettant l'achat.

Ce projet relève d'une opportunité et d'un soutien au commerce local, il n'était donc pas initié avant le vote du budget, et par conséquent les crédits nécessaires n'ont pas été inscrits au budget.

Le budget est excédentaire en investissement et permet d'envisager cet investissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide un virement de crédits vers l'article 2132 – immeubles de rapport pour un montant de 210 000 €. L'excédent d'investissement sera diminué d'autant.

ALSH : PRESENTATION PROJET ET DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS POUR LA COMMISSION

Monsieur le Maire explique que les accueils de loisirs sans hébergements (ALSH) sont des structures accueillant les enfants, les mercredis et sur les temps de vacances scolaires. Cette compétence était jusqu'à présent détenue et exercée par l'EPCI. Fin 2019, les élus de Centre Morbihan Communauté (43000 habitants regroupés sur 18 communes) ont voté le retour aux communes de la compétence accueil de loisirs à compter du 1er janvier 2021.

Actuellement sur le territoire de CMC, les accueils de loisirs sont repartis sur 10 communes. Seuls les accueils basés sur le site de Locminé sont gérés par l'EPCI :

- ✓ Le centre de loisirs (3-12 ans) ouvert pendant les vacances scolaires.
- ✓ Le mercredi loisirs (3-12ans) ouvert les mercredis en période scolaire.
- ✓ Le ticket sport (9-18 ans) ouvert lors des vacances scolaires.

Entre 20 et 25 % des effectifs de ces 3 structures sont des enfants de PLUMELIN.

La commune d'Evellys plus éloignée de Locminé a ouvert son ALSH à l'été 2020. Après plusieurs échanges et réunions sur le sujet, il est envisagé de transférer la compétence à la ville de Locminé, associée aux communes voisines intéressées par le sujet.

Dans ce contexte, les lieux d'accueils seraient identiques et le personnel permanent (la directrice et l'adjointe d'animation) seraient transféré à Locminé. Les modalités de transfert des ALSH et le conventionnement intra-communal devront être rapidement discutés et adoptés pour une mise en place au 1^{er} janvier.

Dans cette hypothèse, il convient néanmoins de rédiger le projet éducatif et le projet pédagogique propre à cette nouvelle structure, pour pouvoir ensuite décliner les projets d'activités.

Afin de travailler sur cette nouvelle compétence, il est proposé de composer une commission intra-communale composée de deux élus de chaque commune, en plus des maires de chaque commune concernée siégeant d'office au sein de cette instance. Monsieur le Maire précise qu'une première rencontre informelle a été organisée pour évoquer le calendrier et les modalités administratives. Les communes de Locminé, Plumelin et Moustoir'Ac ont participé à cet échange. Une première réunion de travail est fixée le mardi 13 octobre à 18h en mairie de Locminé avec pour ordre du jour : orientations du projet éducatif, définition des modalités de transfert des ALSH (personnel, restauration, tarifs, mise à disposition de personnel, locaux...), transfert de charges, et conventionnement intercommunal.

Les membres du bureau municipal, après échanges sur ce point, proposent que les deux représentants de la commune soient des membres de la commissions Jeunesse et proposent de retenir Martine LE GAL et Elodie LE HAZIF.

Pour répondre aux interrogations des conseillers municipaux sur le calendrier serré, Monsieur le Maire explique que la crise sanitaire a retardé la mise en place et le travail de la commission. Les élus qui avaient déjà échangé sur ce point en 2019, avaient souhaité attendre la mise en place des nouveaux élus pour mettre en place la commission et travailler sur le sujet. La mise en place retardée des conseils municipaux et le contexte sanitaire de l'année 2020 ont retardé le travail, tout en sachant que la compétence revient bien aux communes dès le 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire précise que pour l'instant l'ALSH sera repris tel qu'il existe actuellement afin de maintenir le service aux familles à l'identique pour l'année scolaire en cours. La commission intra-communale qui va être mise en place aura beaucoup de travail pour ensuite préparer et peut-être faire évoluer le service actuellement proposé dans le cadre des ALSH.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité valide le principe d'une organisation intra-communale des ALSH et autorise la commission qui sera mise en place à travailler et préparer l'ensemble des sujets en concertation avec les autres communes.

Le conseil municipal autorise Mesdames LE GAL Martine et LE HAZIF Elodie, à représenter la commune de PLUMELIN au sein de l'instance intra-communale qui sera créé pour définir le conventionnement avec la ville de LOCMINE et travailler à la définition des projets éducatifs des structures.

INFORMATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire apporte des informations sur les affaires en cours :

Un devis a été signé avec la société Breizh Access pour l'acquisition d'une rampe amovible d'accès pour un montant de 1115.46€, faisant suite à une démonstration datant du début d'année.

Un autre devis d'un montant de 3179.64€ a été signé avec la société Ouest Bureau pour l'équipement de 6 tables supplémentaires dans la salle du conseil municipal. Cet équipement devrait permettre à terme de tenir les réunions de conseil municipal dans la salle dédiée à ces réunions.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 juillet 2020, les membres de la commission de contrôles des listes électorales ont été désignés ainsi :

- ✓ Liste « Plumelin 2020 Cap vers l'avenir »
 - Frédéric ROSELIER
 - Laurence MILLET
 - Elodie LE HAZIF
- ✓ Liste « pour Plumelin, agissons ensemble »
 - Vanessa PEDRONNO
 - Nathalie LARCADE

Monsieur le Maire souligne que, bien que cela ne soit pas obligatoire, les services préfectoraux conseillent de nommer des suppléants lorsque cela est possible (en fonction du nombre total d'élus par liste). L'assemblée délibérante approuve la proposition et nomme suppléants :

- ✓ Liste « Plumelin 2020 Cap vers l'avenir » - suppléants
 - Murielle GUEGAN
 - Sabrina LE BOULER
 - Jacques CORRE
- ✓ Liste « pour Plumelin, agissons ensemble » - suppléants
 - Louis LE BELLEGO

Pour faire suite à un échange en réunion de bureau, il est proposé de nommer une personne référente pour toutes les questions et thématiques liés à l'accessibilité et au handicap. Madame LE HAZIF Elodie est nommée référent accessibilité – handicaps. Elle sera en charge de veiller à la considération de ces thématiques dans les différents projets portés par la collectivité et sera référente pour toutes les questions en lien avec ces thématiques.

Suite à la présentation de Madame MARZIN de la Mission Locale, Monsieur Le Maire propose également de nommer un élu qui sera « veilleur local » et pourra être relais entre les services de la Mission Locale et des jeunes de la commune ayant besoin d'un accompagnement. Madame LE GAL Martine propose d'être veilleur local et d'assurer ce lien.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET GROUPES DE TRAVAIL

ASSOCIATIONS, SPORTS ET CULTURE – Madame CONAN Patricia

Madame CONAN Patricia explique que le contexte sanitaire est toujours compliqué. Malgré tout, les associations reprennent peu à peu le rythme de leurs activités. Seule l'association de danse bretonne n'a pas repris du fait de protocoles interdisant les activités e dans avec des partenaires

La communauté de communes porte un projet culturel, dont un des axes porte sur la programmation de spectacles dans les communes. Dans le cadre de CONTES EN SCENE, la commune de PLUMELIN accueille un spectacle à destination du jeune public (6 mois /4 ans) les 22 et 23 octobre à la salle polyvalente. Trois séances sont programmées :

- ❖ Jeudi 22 à 17h30
- ❖ Vendredi 23 à 9h30 et 11h

Madame CONAN Patricia sollicite des élus pour être présents :

- ❖ Jeudi 22 à 17h30 – Laurence MILLET et Christelle LIDURIN
- ❖ Vendredi 23 (9h30 et 11h) - Murielle GUEGAN et Christian SIBERT

Concernant la médiathèque Madame CONAN Patricia précise que le fonctionnement est redevenu quasi-normal pour inciter les usagers à revenir à la médiathèque pour emprunter des livres. La commission se réunit le 13 octobre et va préparer l'année 2021 : les expositions à venir , les animations

FINANCES ET COMMUNICATION – Monsieur BERNARD Didier

Monsieur BERNARD Didier explique qu'il est devenu nécessaire d'acquérir des outils et logiciels plus performant pour faciliter le travail de préparation des différents supports de communication. Un devis a ainsi été validé pour l'acquisition d'un nouveau logiciel et d'un PC (unité centrale et écran) permettant d'exploiter correctement le logiciel dans de bonnes conditions de travail pour l'agent. Le devis validé s'élève à 1555€.

Concernant les bulletins, Le bulletin PLUMELINFOS vient d'être distribué. La commission travaille déjà à la préparation du bulletin annuel. Les associations sont invitées à transmettre leurs articles et photos rapidement.

La commission travaille également sur l'élaboration d'un logo pour PLUMELIN. Il a été décidé de retenir au final deux propositions qui seront présentées au prochain conseil municipal pour validé le choix.

La commission finance et communication se réunit mardi 13 octobre à 19h en mairie salle des adjoints.

AFFAIRES SOCIALES /CCAS - Monsieur BOURGES André

Monsieur BOURGES André rapporte que pour faire suite à la réunion du CCAS le premier octobre, il a été décidé d'annuler cette année le repas du CCAS qui se tient traditionnellement le 11 novembre. En raison du contexte sanitaire, les membres du CCAS ont retenu le principe de précaution et ont validé un cadeau sous forme de bon d'achat. Les personnes âgées de plus de 70 ans de la commune se verront ainsi offrir un bon achat pour d'une valeur de 25€ par personne. Les bénéficiaires pourront les utiliser dans les commerces de la commune. Les commerçants seront démarchés pour savoir s'ils acceptent de participer à cette opération.

Les membres du CCAS ont maintenu le principe d'un colis offert aux résidents du domicile partagé ainsi pour les personnes hébergées en structure ainsi que certains adultes handicapés.

Monsieur BOURGES André précise que les logements de COET VILLAGE seront attribués en décembre via une commission organisée par BSH. L'obtention d'un logement nécessite de répondre aux différentes conditions énumérées dans les dossiers du bailleur, à savoir BSH.

Les logements devraient pouvoir être mis à disposition courant février 2021.

Concernant le domicile partagé, Monsieur Le Maire précise que des peintures extérieures ont été réalisées et qu'il n'y a pas de changement majeurs dans le fonctionnement, ni parmi les colocataires. La maitresse de maison assume parfaitement son rôle avec un fonctionnement et une organisation bien en place. Monsieur Le Maire souligne qu'il y a beaucoup de demandes en ce moment et note que la problématique des personnes seules et isolées n'est pas simple : le problème du logement adapté à certains moments de la vie est un sujet majeur.

Monsieur BOURGES André précise que des travaux sont en cours dans plusieurs logements communaux du fait de changements de locataires.

- ✓ Au-dessus de la maison de santé : les travaux sont terminés (l'appartement est réservé pour un futur médecin qui pourrait être intéressé)
- ✓ Appartement rue de la mairie : les travaux de peinture sont en cours

Monsieur BOURGES André précise par ailleurs que le commerçant ambulancier installé le mardi pour proposer des pizzas se dit satisfait de l'accueil réservé par les clients et remercie la municipalité d'avoir facilité l'installation de son camion sur la commune.

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE – Madame LE GAL Martine

Madame LE GAL Martine rappelle qu'en raison du contexte sanitaire, il n'y a pas de programmation d'animations dans le cadre de la Semaine Bleue.

Concernant la cantine, Madame LE GAL Martine précise qu'il est fait un rappel auprès des enfants du règlement intérieur : les enfants doivent avoir un comportement correct pour ne pas perturber le service et les autres enfants.

Madame LE GAL Martine informe que la commission jeunesse va se réunir mercredi 14/10 pour préparer la fiche de poste de la personne qui sera recrutée dans le cadre de l'ouverture du restaurant scolaire. Le poste sera réservé à un cuisinier qui sera également en mesure d'assurer la gestion de l'ensemble de la structure. Conformément à la réglementation en vigueur, le sujet sera présenté en comité technique en novembre afin de valider la création du poste et procéder ensuite au recrutement.

Madame LIDURIN Christelle CMJ informe que le conseil municipal des jeunes se tiendra samedi 10 octobre : les points à l'ordre du jour concernent l'attribution du prix des maisons fleuries ainsi que les animations « halloween » pour le samedi 31 octobre.

TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT – Monsieur LORIC Roland

Monsieur LORIC Roland précise que suite au travail effectué en matière de signalétique et aux panneaux installés l'an dernier, il subsiste quelques erreurs, qui seront prochainement rectifiées.

Concernant les travaux à COET VILLAGE, Monsieur LORIC Roland informe sur l'avancée des travaux :

- ✓ Réseau Gaz : suite à une erreur de positionnement, une part de réseau a été positionné sur le domaine privé : les travaux nécessaires vont être réalisés
- ✓ Les côtés de la halle sont montés

Les travaux des halls avancent également à bon rythme :

- ✓ Salle polyvalents : la chape a été coulée
- ✓ Mairie : les travaux d'électricité sont en cours (des perçages sont à prévoir dans certains bureaux

Monsieur LORIC Roland rappelle que la commission travaux et le groupe de travail restaurant scolaire se réunissent le mercredi 14 octobre à 18h30 pour finaliser les choix de matériaux et de mobilier.

La commission travaux se réunit également le mercredi 7 octobre avec le cabinet NICOLAS pour travailler sur le projet Résidence Château 2.

Monsieur LORIC Roland précise que les travaux de voirie (PATA) devraient être réalisés cette semaine. Afin d'envisager et préparer les travaux d'élagage, Monsieur LORIC Roland demande aux élus de signaler les arbres à couper.

Concernant la problématique des personnes qui se garent sur la voie verte Route de Botcoët, il a été décidé qu'un courrier explicatif sera déposé dans les boîtes aux lettres pour sensibiliser les riverains .

Monsieur LE BOULAIRE Nicolas informe que le jury des Maisons Fleuries s'est réuni le samedi 3 octobre pour délibérer. Il rappelle que cette année, en raison du contexte sanitaire, le jury a délibéré sur photos. Pour 2020, la commune enregistre la participation de 21 personnes. La remise des prix se déroulera vendredi 16 octobre à 19h30 à la salle polyvalente.

Monsieur SIBERT Christian précise que les modalités d'organisation concernant la mise en place de l' ECO GESTION seront présentées aux conseillers municipaux lors du prochain conseil municipal le 3 novembre.

Départ de Madame Murielle GUEGAN à 21h20.

PRESENTATION DES COMMISSIONS DE CMC ET DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Suite aux élections des vice-présidents en charge des commissions de CMC, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des commissions en place et des représentants de la commune qui siègent dans les différentes commissions.

COMMISSIONS THEMATIQUES

- ❖ Tourisme – *Christelle LIDURIN*
- ❖ Communication
- ❖ Aménagement, urbanisme et mobilité – *Nicolas LE BOULAIRE*
- ❖ Développement économique et numérique - *Pierre GUEGAN*
- ❖ Gestion des déchets - *Pierre GUEGAN*
- ❖ Administration générale et finances - *Didier BERNARD*
- ❖ Services techniques et travaux - *Pierre GUEGAN, vice-président*

- ❖ Culture – *Patricia CONAN*
- ❖ Projets de territoire et transitions - *Pierre GUEGAN*
- ❖ Enfance, Jeunesse et Sport –*Martine LE GAL*
- ❖ Eau, assainissement, Energie – *Frédéric ROSELIER*
- ❖ Insertion et emploi - *Christian SIBERT*

COMITES DE PILOTAGE

- ❖ Haut débit – *Didier BERNARD*
- ❖ Espace multifonctions de la Maillette – *Patricia CONAN*
- ❖ Chantiers Nature et Patrimoine – *Christian SIBERT*
- ❖ Recyclerie – *Christian SIBERT*
- ❖ Programme local de prévention des déchets – *Pierre GUEGAN*
- ❖ Commission consultative d'élaboration et suivi programme local de prévention des déchets - *Pierre GUEGAN*
- ❖ Plan habitat volontaire – *Roland LORIC*
- ❖ Référents randonnées - *Christian SIBERT*
- ❖ Référents transports scolaires – *Martine LE GAL*

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Le Maire souligne que le procès-verbal du conseil communautaire du 10 septembre a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux et propose de répondre aux éventuels questions.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire note que Madame LARCADE Nathalie est absente pour la 3^{ème} séance consécutive et précise qu'elle n'a été présente que lors de la séance du 9 juin 2020, lors de son installation. Monsieur le Maire interroge les conseillers municipaux qui auraient pu la rencontrer. Il est répondu qu'elle est présente sur la commune puisque vu par plusieurs conseillers municipaux dernièrement. Monsieur Le Maire précise qu'il va prendre contact avec Madame LARCADE Nathalie .

Monsieur Le Maire informe que le Trophée des écoles de cyclisme se déroulera dimanche 11 octobre sur la commune de PLUMELIN. Comme évoqué précédemment, l'association PLUMACTIV va prendre en charge la petite restauration. Plusieurs circuits sont prévus dans le périmètre du centre bourg.

Monsieur Le Maire informe également que la première vente huitres a connu un franc succès. La vente d'huitres sera désormais proposée le samedi tous les 15 jours de 9h à 12h.

Monsieur BOURGES André informe qu'une réunion Participation Citoyenne est organisée en présence de représentants de la gendarmerie le vendredi 9 octobre de 17h à 19h.

Monsieur le Maire propose de prendre note des différentes réunions et manifestations à venir :

- ✓ Mercredi 7 octobre 18h30 : Commission travaux - Résidence Château 2 – Salle du CM
- ✓ Vendredi 9 octobre – 17h/19h – réunion participation citoyenne – salle du CM
- ✓ Vendredi 9 octobre – 19h – verre de l'amitié avec les couturières – salle du CM
- ✓ Samedi 10 octobre : Conseil municipal des jeunes – Salle polyvalente
- ✓ Mardi 13 octobre 19h : commission Sports et Associations – salle du CM
- ✓ Mardi 13 octobre 19h : commission Finances et Communication – salle des adjoints étage
- ✓ Mercredi 14 octobre 18h30: Commission travaux + groupe de travail restaurant scolaire (ODJ : choix matériaux et mobilier restaurant scolaire) – Salle du CM
- ✓ Mercredi 14 octobre 19h30 : commission jeunesse + groupe de travail restaurant scolaire (ODJ : fonctionnement restaurant scolaire) – Salle du CM

- ✓ Vendredi 16 octobre – 19H30 - remise des prix des maisons fleuries – salle polyvalente
- ✓ Samedi 17 octobre – 9h/12h – distribution des masques – salle du CM
- ✓ Jeudi 22 et vendredi 23 octobre – CONTES EN SCENE – Salle polyvalente (cf. lien ci-dessous)
- ✓ Mardi 3 novembre - 19h30 – CONSEIL MUNICIPAL
- ✓ Vendredi 13 novembre – réunion publique ECO-GESTION

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire lève la séance à 21h33.